

Saint Santin Cantalès

Bulletin Municipal n° 15 – Avril 2023



**MAIRIE – Le bourg – 15150 SAINT SANTIN CANTALES - tél 04 71 62 91 04 -
mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr**

Permanences secrétariat de mairie :

Lundi et mercredi : 8 h – 12 h et 13 h – 17 h – vendredi : 8 h – 12 h

Site : www.saintsantincantales.fr

Informations ponctuelles sur « Panneau Pocket »

Auberge Municipale :

Le 23 janvier 2023, la municipalité, recevait par lettre recommandée, la cessation d'exploitation par Mme PELOUX, de l'auberge et de toutes les annexes au soir du 31 juillet 2023.

Le 5 février 2023 Mme PELOUX informait la municipalité de la fermeture de l'auberge le 1^{er} avril en raison de travaux et congés annuels jusqu'au 31 juillet 2023.

Suite à une entrevue entre Mr le Maire et Mme PELOUX, il a été convenu que celle-ci cessera ses fonctions au 31 mars 2023 pour permettre à la commune de proposer la gérance dès que possible.

La Municipalité la remercie pour tous les services qu'elle a rendus.

Nouvelle gérance :

Monsieur Philippe CAVRO et Madame ADELIS Annaïck qui arrivent du Morbihan (56) reprendront la gestion du multiple rural, nous leur souhaitons la bienvenue. Tous les services seront assurés : restaurant, bar, dépôt de pain, journaux, épicerie, point poste ...

Changement de fonctionnement à la cantine :

Suite au départ de Madame Brigitte DELMAS qui a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles, la préparation et livraison des repas est assurée depuis le 2 mai 2023 par le C.A.T d'ANJOIGNY.

Un contrat à durée déterminée a été créé. Madame Victoria BRAY habitant Saint Victor et ayant effectué un service civique à l'école et accompagné à plusieurs reprises lors des sorties scolaires a été recrutée pour assurer le service à la cantine - la garderie - TAP et ménage des classes.

Un règlement a été mis en place pour les temps périscolaires. Celui-ci a été validé par le Conseil Municipal et distribué aux parents pour signature.

CCAS : Le 14 octobre 2022, les membres du C.C.A.S se sont réunis sous la présidence de Mme Sylvie LAPIÉ adjointe au Maire, afin de choisir la composition des colis de Noël, destinés aux séniors de notre Commune.

Des devis avaient été demandés auprès de plusieurs fournisseurs : Auberge chez CATY – G.A.E.C Coste et Maury – Les 3 Caves – Groupe Altitude (Gamm-Vert) - Cantal Vins.

Madame PELOUX ayant répondu qu'elle ne pourrait pas cette année faire une proposition, après étude des différentes propositions, les membres du C.C.A.S ont retenu les colis proposés par Gamm- Vert.

La distribution des 55 colis à domicile et 2 en EHPAD (Laroquebrou et Saint Illide) a été faite le 17 décembre 2022.

Décision pour l'attribution des colis de Noël : La commission a décidé, à l'unanimité, de modifier les critères d'attribution du colis de Noël, à compter de

2023, qui sont désormais : personnes âgées de 70 ans et plus, inscrites sur la liste électorale et ayant leur résidence principale sur la commune.

Téléthon :

C'est le vendredi 2 décembre 2022 que l'équipe enseignante, l'A.P.E, le Personnel communal assurant les T.A.P ainsi que des habitants bénévoles, ont participé au téléthon. Grâce aux goûters et aux créations réalisés, cela a permis de verser au téléthon la somme de 440 €.

Nous ajoutons à ce très joli montant 127 € récolté lors de la randonnée du 26 novembre 2022.

La grande générosité et le bel élan solidaire des habitants de la commune ont permis donc de verser 567 € de la part de Saint Santin Cantales. Merci d'avoir été si généreux en créant et/ou en achetant et merci à tous ceux qui ont donné de leur temps.

Boîte aux lettres pour le père Noël :

C'est sur une proposition de notre Conseillère Municipale, Séverine NUREAU, qu'une boîte aux lettres a été installée dans l'enceinte de l'école, afin que les enfants y déposer leurs souhaits. Tous les enfants ont participé et le Père Noël leur a répondu individuellement.

La boîte a été confectionnée par Mr Jean-Claude LALANNE et décorée par Mme Nicole CLOIX. Merci à eux.

Un Défibrillateur :

Pour rappel, un défibrillateur est à disposition du public, il est situé contre le mur de l'auberge face à l'aire de jeux des enfants.

Négociation du prix du gaz :

En 2016, il avait été négocié le prix du gaz, mais depuis 2021 les prix ont explosé pour arriver à 1 909 € HT la tonne.

Monsieur le Maire, afin de renégocier ces tarifs, a reçu en Mairie, les principaux fournisseurs : Antargaz, Primagaz, Vitogaz et l'actuel fournisseur Butagaz.

Après avoir comparé les prix des uns et des autres, mais aussi les inconvénients (retrait des citernes qui a un coût : 1500 € si elle est enterrée et 750 € posée, mais aussi les délais d'enlèvement, Monsieur le Maire a négocié avec le fournisseur actuel « Butagaz » lui demandant s'il pouvait nous proposer le même prix et aux mêmes conditions soit : Le prix de la tonne à 900 € HT ce prix étant garanti 2 ans, ensuite pas d'augmentation de plus de 10 % par an pour les trois ans restants.

Ceci a été accepté par Butagaz qui reste donc notre fournisseur pour 5 ans.

Électrification du château d'eau de Pruns:

Pour les besoins techniques et considérant la suppression des lignes analogiques fin 2023, la ligne spécialisée reliant le château d'eau à la station de

pompage de Vals va être supprimée et remplacée par une liaison GSM. Pour cela, il est nécessaire d'installer une desserte électrique.

L'extension du réseau électrique du village au château a été réalisée le 03 novembre 2022 (Merci à Mme Stéphanie LAYRAC pour avoir autorisé la traversée de sa propriété). Le raccordement au réseau a été fait le lundi 21 novembre 2022 et le branchement par la pose du compteur LINKY le 14 février 2023.

Réseau de Saint Rames :

Le vendredi 09 décembre 2022, Mr ESPALIEU Ludéric appela le Maire pour l'informer qu'à La Bitarelle, il n'avait plus d'eau.

Le samedi 10, ainsi que le dimanche 11 décembre, il a fallu alimenter la station de pompage de Saint-Rames avec une citerne. C'est Mr Jean BRIAL, 1^{er} Adjoint qui assura cette charge, soit 12 rotations / jour.

Le lundi 12, voyant que cette solution était intenable, le Maire appela la Préfecture ainsi que l'Agence Régionale de la Santé, pour expliquer la situation et les mesures nécessaires à mettre en place.

1/ Prendre un arrêté concernant le réseau de Saint-Rames, « l'eau distribuée sur le réseau de Saint-Rames est impropre à la consommation humaine »

2/ Distribuer l'arrêté et des packs d'eau aux personnes concernées.

3/ Relier une source qui se trouve sur la propriété de Messieurs LACARRIÈRE à Saint-Rames, à la bâche des pompes ; Merci à eux de nous avoir permis d'effectuer cette manipulation pour avoir une production d'eau suffisante pour les animaux, en cette période de sécheresse.

Reprise de l'alimentation normale de l'eau sur le réseau de Saint Rames :

Le lundi 09 janvier 2023, Mr FRONTEAU avise le Maire que la production d'eau potable est suffisante soit « 45 m³ pour 24 m³ consommés par jour » donc abandon de l'apport de la source située sur la propriété de Messieurs LACARRIÈRE.

C'est pourquoi, il fut envisagé de préparer une desserte normale de l'eau sur le réseau concerné.

Mr le Maire contacta Mme LAFAIRE de l'Agence Régionale de la Santé afin de l'informer sur les mesures prises pour revenir à une situation normale. C'est à dire, augmenter la chloration afin de traiter le réseau concerné ; transmettre en continu à l'ARS le dosage de chlore « en libre et en total » relevé au château d'eau ainsi qu'aux extrémités du réseau, soit: La Fourne et Sagnabous.

Quand la qualité de l'eau dans le réseau a été considérée comme potable, l'ARS a diligenté une analyse du réseau par un laboratoire agréé (Térana) et suivant le résultat réalisé le 20 janvier 2023, la levée de l'arrêté du 09 décembre 2022 a été faite le 21 janvier 2023.

Service de l'eau : Il est rappelé aux abonnés du réseau d'eau l'article 15 du règlement du service de l'eau qui précise : L'abonné ne pourra pas solliciter une réduction de consommation en raison d'une fuite dans ses installations intérieures, car il a toujours la possibilité, voir l'obligation, de contrôler lui-même la consommation indiquée au compteur.

INFORMATION Concernant la création d'un Syndicat eau et assainissement dans le périmètre des 12 communes de l'ancienne communauté de commune Entre 2 Lacs.

Le 8 décembre 2022, une première réunion a eu lieu à CROS de MONTVERT, réunissant les Maires des 12 communes pour discuter de la ressource en eau, sujet très préoccupant de nos jours comme le démontre le constat réalisé depuis 5 à 7 ans, sur la baisse de la ressource en eau. Devant cet état de fait, il est important collectivement de trouver d'autres solutions. Dans un premier temps, il est évoqué la création d'un syndicat qui aurait la délégation de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne au 1er janvier 2026.

Sur le principe avec les réserves d'usage liées à la gouvernance, aux compétences et au financement de cette structure, l'ensemble des participants est d'accord.

Lors d'une prochaine réunion, Patrick GIRAUD, Maire de Saint Etienne Cantalès et Michel CABANES, Maire d'Arnac, sont chargés d'apporter plus d'information.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, une solution vers les lacs de barrage existants pourrait être envisagée. A creuser.

Réunion du 20 janvier à NIEUDAN . Patrick GIRAUD et Michel CABANES font le compte rendu des diverses rencontres.

- Rencontre avec EDF, le 12 janvier 2023 au Chastang, M. MARNONIER, Directeur Vallée de la Dordogne.

Celui-ci a été informé du projet que nous avons, il nous a été répondu qu'EDF avait déjà mis en place ce type de projet.

Par contre EDF, afin d'assurer une continuité dans l'approvisionnement en eau, souhaite que les deux barrages soient pris en compte.

A voir aussi une contractualisation sur un prix et un volume de l'eau.

- Rencontre avec M. Le Préfet, le 13 janvier 2023, Secrétaire général, DDT et adjoint, ARS. Lors de cette rencontre, notre projet a été détaillé aux personnes présentes.

Il a été évoqué : - Le périmètre du projet :- les 12 communes de l'ancienne communauté de communes « entre deux lacs ».

La préfecture souhaite informer et éventuellement l'ouvrir à d'autres communes.-

La maîtrise des coûts.- La pérennisation de l'approvisionnement.- L'assurance d'une qualité des eaux constante. En conclusion de cette rencontre et après le tour de table demandé par M. Le Préfet, l'ARS a indiqué que **«C'était le plus beau projet d'eau qu'il voyait sur le Cantal.** Le DDT et son adjoint ont confirmé leur accord d'aller plus en avant. Il a été proposé d'ores et déjà de procéder, sur les deux barrages, à des analyses d'eau trimestrielles.

Rencontre C.I.T., le 19 janvier 2023 : Information concernant notre intention de créer un syndicat eau et assainissement dans le périmètre des 12 communes de l'ancienne communauté de commune Entre 2 Lacs.

Le C.I.T. a déjà participé et participe à la création de syndicats. Ils sont compétents pour nous accompagner. L'agence de l'eau participe à hauteur de 80% pour l'étude et la création du syndicat.

Etude et création du syndicat :

Cout prévisionnel Année 1 : 50 000 €

Cout prévisionnel Année 2 : 20 000 €

Soit un total de 70 000 €

Financement Agence de l'Eau : 80 % soit 56 000 €

Restent pour les communes : 14 000 € soit 7.50 € / habitant environ.

Cette proposition comprend également l'accompagnement du syndicat lors de la première année de fonctionnement. Ce projet pourrait être inscrit (si M. Le Préfet accepte) à la DETR 2023. Un vote a été demandé à l'ensemble des participants pour valider nos décisions et le dépôt du dossier à la DETR. Une seule abstention sur tous les membres présents.

Un démarrage de l'étude est prévu en juillet 2023 si tout est OK.

Délibérations du Conseil Municipal du 09 novembre 2022

Le Conseil Municipal, s'est réuni, à la salle polyvalente, sous la Présidence d'Éric FRONTEAU, Adjoint délégué, Alain ESPALIEU, Maire, étant absent.

Aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne poste en salle d'activités et de lien social.

Monsieur FRONTEAU informe le Conseil Municipal que suite à la consultation qui a été faite sur le site ACHAT PUBLIC.COM, Mr Daniel ROUGÉ, architecte, maître d'œuvre, a examiné les offres reçues.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 27/09 dernier pour valider les devis. 10 entreprises ont répondu. Sur les 7 lots, deux sont déclarés infructueux, pas de proposition reçue pour le 2 « Maçonnerie et démolition » le 6 « Plomberie et Sanitaires ».

Une négociation a été faite avec l'entreprise DABERTRAND pour le lot 2 et l'entreprise RIVIÈRE pour le lot 6.

Pour le lot 7 une seule offre est supérieure à l'estimation, lot déclaré infructueux, donc négociation.

Le choix des entreprises serait (HT) :

LOT 1 : Voirie-Réseaux divers	SÉGERIE	pour 8 513.00 €	l'estimation était de 7 745 €
LOT 2 : Démolitions-Maçonnerie	DABERTRAND	pour 11 480.00 €	7 170 €
LOT 3 : Menuiserie EXT et INT	MARCENAC	pour 7 044.00 €	6 600 €
LOT 4 : Cloisons-Plafonds-Peint	TS HABITAT	pour 8 426.15 €	8 500 €

LOT 5 : Carrelages	TS HABITAT	pour	2 562.00 €	3 600 €
LOT 6 : Plomberie-Sanitaires	RIVIÈRE	pour	2 040.15 €	2 300 €
LOT 7 : Électricité-Chauffage	RIVIÈRE	pour	6570.10 €	7 000 €

Le Conseil Municipal valide la proposition de la CAO.

Désignation d'un Conseiller Municipal correspondant incendie et secours

Monsieur FRONTEAU informe le Conseil Municipal qu'il n'y a lieu de désigner un correspondant incendie et secours parmi les Adjoints ou Conseillers Municipaux. Les missions essentielles sont : Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune. Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

Après appel à candidature, Mr FRONTEAU Eric, seul candidat, est désigné correspondant incendie et secours.

Vente de terrain à Mr et Mme GENNET :

Après avoir rappelé les délibérations n° 11/2021 et 16/2022 concernant la cession de terrain à Monsieur et Madame GENNET, le Conseil est informé qu'il y aurait lieu de compléter ces délibérations par une délibération qui approuve le déclassement de la parcelle concernée pour finaliser cette vente. Accord à l'unanimité.

Contrat d'entretien annuel d'installation campanaire :

Le contrat d'entretien d'installation campanaire concernant l'église avec l'entreprise BROUILLET arrive à échéance au 31 Décembre 2022. Une nouvelle proposition a été transmise par l'entreprise BROUILLET. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le nouveau contrat d'une durée de un an, allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ; contrat renouvelable 4 fois, ne pouvant excéder une durée totale de 5 ans et prenant donc fin au plus tard le 31 décembre 2027.

Extinction de l'éclairage public :

Suite à la délibération prise le 21 septembre 2022 concernant l'extinction de l'éclairage public sur toute la commune de 0h00 à 5h00 le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal a envoyé une proposition pour la pose de 25 horloges commandes.

Le coût total de cette prestation s'élève à 1 800 € HT. Le syndicat Départemental d'Energie participe à hauteur de 50 % . Un fonds de concours est accepté par le Conseil Municipal à hauteur des 50 % restants soit 900 €.

Délibérations du Conseil Municipal du 14 décembre 2022

Demande de subvention DETR 2023

Le dossier concernant le réseau d'eau avec l'installation de dispositifs de sectorisation et de télésurveillance a été déposé en demande de financement DETR 2023.

Ce dossier a été réalisé avec le concours de la MAGE pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 43 995 € HT.

Après avoir exposé les travaux à réaliser, le Conseil Municipal accepte la

réalisation de ces travaux en 2023 et valide le financement prévisionnel.

DETR 2023 :	30 %	soit	13 198 €
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	50 %	soit	21 998 €
AUTOFINANCEMENT	20 %	soit	8 799 €

Personnel Communal : Proposition d'avenant assurance statuaire à compter de 2023

La commune, par délibération en date du 03 novembre 2020, a adhéré au contrat d'assurance contre les risques mis en place par le Centre de Gestion du Cantal avec COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE sur la période 2021/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la révision, à compter du 1^{er} janvier 2023, des taux de cotisation au contrat d'assurance mis en place par le Centre de Gestion.

Provision pour créances douteuses sur l'exercice 2022

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont le champ d'application est prévu aux articles L 2321-29, R 2321-2 et R 2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé qu'une provision doit être constituée par l'assemblée délibérante lorsque, le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'inscription au budget, la provision de 582,35 €

Approbation vente parcelle K 234-section de Monédières :

Mr le Maire rappelle que l'échange de parcelles entre Mr GASQUET Benjamin, propriétaire de la parcelle K 235 et la commune pour la parcelle K 234 avait fait l'objet d'une consultation auprès des habitants considérant que cette dernière appartenait à la section de Monédières

Suite à cette consultation qui a recueilli l'accord des électeurs, un document d'arpentage a été établi pour déterminer les surfaces exactes à prendre en compte.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Mr le Maire et après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Accepte le document d'arpentage établi.

Approuve cette vente.

Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cet échange.

Délibérations du Conseil Municipal du 21 mars 2023

Ressource en eau : proposition de création d'un syndicat et demande de financement DETR 2023 pour l'étude.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un syndicat de l'eau et de l'assainissement qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation concernant la gestion de l'eau potable qui entrera en vigueur en janvier 2026.

Monsieur FRONTEAU, adjoint, informe l'assemblée des différentes réunions qui se sont tenues avec les représentants des communes de l'ancienne communauté « entre 2 lacs » qui serait porteur du projet de syndicat, le prélèvement auprès des barrages de Saint Etienne Cantales et d'Enchanet permettrait de pérenniser l'approvisionnement en eau.

Monsieur CABANES, Maire d'Arnac, accepte de porter le projet en attendant la création du syndicat. A titre exceptionnel, les élus demandent à Mr le Préfet l'inscription de ce projet à la DETR 2023.

Après avoir entendu Mr FRONTEAU, sur les objectifs de ce syndicat, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la dépense à prévoir pour l'étude, a été estimée à 7.50 € par habitant.

Le Conseil Municipal, entendu les exposés de Mr le Maire et de Mr FRONTEAU et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la proposition de création d'un syndicat de l'eau et de l'assainissement.
- accepte la demande de financement DETR 2023 pour l'étude du projet, déposée par Mr le Maire d'ARNAC.
- dit que la participation des communes pour l'étude devrait se faire sur la base de la population DGF et non sur le nombre d'habitant.

Diagnostic assainissement collectif : choix du bureau d'études

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation pour la réalisation du diagnostic assainissement collectif s'est déroulée en octobre 2022 par appel d'offre publié sur le site « ACHAT PUBLIC » déposé par le CIT désigné « assistance à maîtrise d'ouvrage ».

Il fait part au Conseil Municipal du financement prévisionnel :

- DETR obtenue en 2022 pour 30 % de 24 994 € soit 7 498 €
- Agence de l'eau ADOUR – GARONNE (le dossier passe en commission le 18 avril, pour un financement à hauteur de 50 %
- Autofinancement par la commune pour le restant.

La consultation concernait d'une part le diagnostic assainissement collectif et d'autre part, la maîtrise d'oeuvre des travaux à exécuter s'il y a lieu.

Un seul bureau a répondu « ACDEAU »

- Pour la partie diagnostic, la proposition est de 27 020 € HT
- Pour la partie Maîtrise d'oeuvre en cas de travaux : 28 510 € HT

L'ensemble de cette mission « diagnostic et maîtrise d'oeuvre » fait l'objet d'un accord cadre qui donnera lieu à la notification d'un premier marché subséquent pour la mission de « diagnostic assainissement »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la réalisation de cette étude par le bureau ACDEAU et autorise Mr le Maire à signer le marché et documents se rapportant à ce diagnostic.

l'Auberge : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PELOUX , propose de vendre le lave-linge à la commune. Coût d'achat de la machine : 2598,40 HT - Mme PELOUX propose une remise de 30 % sur le coût soit : 1818.88 HT. Soit un coût total de 2182.65 TTC.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le rachat du lave-linge.

Projet de règlement pour les temps (Garderie-Cantine-TAP)

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'instaurer un règlement pour les temps périscolaires, vu le comportement « inacceptable » de certains élèves.

Mr le Maire donne la parole pour lecture du projet de règlement à Mme LAPIÉ Sylvie, adjointe aux affaires scolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la mise en application de ce règlement avec plusieurs niveaux de sanctions qui vont du rappel au règlement à l'exclusion définitive. Ce règlement sera mis en application dès sa transmission à la Préfecture. Ce règlement devra être signé par les parents ainsi que par les enfants en âge de le faire.

Attribution de subvention pour voyage scolaire :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il avait été évoqué lors d'une précédente réunion, l'attribution d'une subvention pour le voyage scolaire à TOULOUSE auquel ont participé tous les élèves de l'école du 13 au 15 mars 2023.

Considérant le coût total du voyage soit 4 700 €, Mr le Maire propose le financement de 100 € par enfant. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et inscrira la somme de 1 600 € au budget 2023.

Demande de dégrèvement d'une facture d'eau suite à une fuite après compteur :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de dégrèvement concernant une facture d'eau transmise par Mr RENWEZ qui a eu une consommation élevée sur la dernière facturation due à une fuite d'eau détectée tardivement.

Après avoir informé le Conseil Municipal de la demande, il rappelle l'article 15 du règlement de l'eau.

Mr BOUYGUES Christophe, prenant la parole, invite le Conseil Municipal à la prudence dans la décision à prendre par rapport au règlement: si nous répondons favorablement à cette demande nous allons créer une jurisprudence.

Le Conseil Municipal, au vu du règlement et après avoir convenu qu'il ne pouvait être accordé un dégrèvement, prend la décision, à l'unanimité des membres présents et représentés de maintenir la facture correspondante.

Attribution d'une aide d'urgence pour la Turquie et la Syrie :

Mr le Maire expose au Conseil Municipal, le communiqué du Ministère de l'Europe et du Ministère des affaires étrangères concernant une demande d'aide suite au double tremblement de terre du 06/02/2023. Un fond d'action extérieure des collectivités territoriales a été initié par ces Ministères pour permettre aux collectivités territoriales qui le désirent d'aider les victimes de crises humanitaires.

Mr le Maire propose une aide de 200 €, acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Réseau d'eau : Demande de subvention DETR 2024 par anticipation pour l'installation d'un surpresseur à Monédières.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr FRONTEAU, adjoint chargé du réseau d'eau qui explique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'installer un surpresseur sur le secteur de Monédières pour réguler l'alimentation en eau des villages de la Bitarelle et Sagnabous par le château d'eau de Pruns.

En effet ceux-ci sont normalement alimentés par le château de Saint-Rames, mais considérant les problèmes rencontrés en décembre 2022 et janvier 2023, il y a lieu de trouver une solution afin de lutter contre le manque de pression notamment.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 60 900 € HT soit 73 080 € TTC et préciser qu'un financement au titre de la DETR pourrait être envisagé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la réalisation de ces travaux qui seront inscrits au budget 2023 considérant l'urgence de la situation et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 par anticipation.

Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2023 :

Vote des taux d'imposition pour 2023 :

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A partir de 2023, seront taxées les résidences secondaires uniquement, il y a lieu donc de fixer le taux de la TH.

Pour 2023, les bases d'imposition ont été revalorisées par l'Etat de 7.10 %, ce qui entraîne une augmentation conséquente pour les foyers fiscaux. Le Conseil Municipal maintient les taux actuels à savoir :

pour la TFB : 48.77 %

pour la TFNB : 107.07 %

pour la TH : 11.46 %

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les budgets 2023 qui se décompose comme suit :

Pour le budget principal :

Section de Fonctionnement : 1 251 190.81 €

Section d'Investissement : 1 115 172.16 €

Pour le budget annexe AUBERGE qui sera clôturé fin 2023.

Section de fonctionnement : 192 868.68 €

Section d'investissement : 30 028.68 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	Libellé	VOTE 2023
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	160 350,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	159 600,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	42 300,00 €
66	INTERETS D'EMPRUNT	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (TITRES ANNULES)	1 000,00 €
68	PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES	500,00 €
O42	OPERATION ORDRE (amortissements)	22 565,00 €
O23	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	690 000,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	8 687,93 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 085 002,93 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	Libellé	VOTE 2023
O13	ATTENUATION DE CHARGES SUR REMUNERATION	8 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES (EAU, CANTINE, GARDERIE	46 000,00 €
73	IMPOSITIONS DIRECTES (IMPOTS, PYLONE ...	200 838,00 €
74	DOTATIONS ETAT	137 855,00 €
75	AUTRES PRODUITS (LOYERS ...)	25 000,00 €
76	AUTRES PRODUITS (PARTS SOCIALES, TAP)	
77	produits de cession	2 000,00 €
OO2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	665 309,93 €
	TOTAL DES RECETTES	1 085 002,93 €

<u>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</u>	<u>BP 2023</u>
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ST SANTIN	460,00 €
ACCA SAINT SANTIN CANTALES	300,00 €
COMITE DES FETES	300,00 €
CLUB 3EME AGE A L'OMBRE DES BOULEAUX	300,00 €
APE LAROQUEBROU COLLEGE 20 E / ENFANT	280,00 €
COLLEGE LAROQ VOYAGE SCO 3ème (30 €) (provision)	
ONACV DE GUERRE	50,00 €
COMICE AGRICOLE DE LAROQUEBROU	100,00 €
SYNDICAT DES ELEVEURS DE CHEVAUX	50,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS LAROQUEBROU	100,00 €
ALLOCATION VETERANCE POMPIERS	50,00 €
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG LAROQUEBROU	150,00 €
PUPILLES ECOLE PUBLIQUE	30,00 €
BIBLIOTHEQUE SONORE D'AURILLAC	40,00 €
ASSOCIATION CANTALIENNE AMIS DE LA LECTURE	30,00 €
ADAPEI	80,00 €
ASSOCIATION JEUNESSE ET PLEIN AIR	50,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	50,00 €
PAYS D'AURILLAC	50,00 €
GROUPEMENT DE VULGARISATION AGRICOLE LAROQUEBROU	50,00 €
SOLIDARITE CANCER	100,00 €
BOOGIE WOGGIE	200,00 €
FNACA LAROQUEBROU	50,00 €
LES RESTO DU CŒUR	50,00 €
France ALZHEIMER	50,00 €
APPMA PLEAUX	50,00 €
SOLIDARITE UKRAINE 2022 -S SYRIE/TURQUIE 2023	200,00 €
VOYAGE SCOLAIRE ECOLE ST SANTIN 2023	1600,00 €
TOTAL	4 820,00 €
PROVISION	1 180,00 €
TOTAL PREVU	6 000,00 €



Rendez-vous
pour la fête
patronale
Les 30 et 31
Juillet 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	VOTE BP 2023
SOLDE EXECUTION REPORTE	55 717,36 €
REMBOURSEMENT CAUTION (DEPART LOGEMENT)	2 500,00 €
PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE	200 000,00 €
LOGICIEL MAIRIE	5 812,80 €
TRAVAUX LOGEMENTS LOCATIFS (presbytère)	15 000,00 €
ACQUISITION MATERIEL / Cantine / Dénominat rues / POTS FLEURS / REMPLACEMENT MOTEUR TINTE. EGLISE	5 000,00 €
RESEAU EAU / SURPRESSEUR MONEDIERES	80 000,00 €
TRAVAUX SUR RESEAU EAU STATION DE POMPAGE	19 000,00 €
TRAVAUX SYNDICAT ELECT / garroustelles : mansergues : Réseau eau / ET EXTENSION BT CHÂTEAU EAU	25 000,00 €
MUR CIMETIERE (COURONNEMENT)	25 000,00 €
ILLUMINATIONS DE NOEL	3 000,00 €
AMENAGEMENT LOCAL ASSOCIATIF	60 000,00 €
REORGANISATION SECRETARIAT MAIRIE	10 000,00 €
BATIMENT SCOLAIRE / MISE NORMES ECLAIRAGE SALLE PRIMAIRE	2 000,00 €
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT	30 500,00 €
AMENAGEMENT DU BOURG (RESEAUX DIVERS (AEP, EU, voirie ...) provision	576 642,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 115 172,16 €

RECETTES	VOTE BP 2023
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	88 824,16 €
AMORTISSEMENT	24 292,00 €
CAUTION NOUVEAU LOCATAIRE	2 500,00 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	851 000,00 €
FCTVA	7 000,00 €
DETR TRAVAUX DE VOIRIE PROG 2020	39 916,00 €
DETR LOCAL ASSOCIATIF	14 760,00 €
FCS LOCAL ASSOCIATIF	12 050,00 €
DETR DIAG ASSAINISSEMENT	7 498,00 €
AGENCE DE L EAU (DIAGNOSTIC ASSAIN)	10 116,00 €
FCS VOIRIE COMMUNALE	20 000,00 €
SUBVENTION DETR RESEAU EAU	7 016,00 €
DETR SURPRESSEUR	16 000,00 €
SUBVENTION REGION / SURPRESSEUR	10 000,00 €
SUB PLAN RELANCE NUMERIQUE	2 100,00 €
SUB PLAN RELANCE CANTINE	2 100,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 115 172,16 €

Etat Civil

Naissance:

Le 15 novembre 2022, de Mathéo MEYNIEL – PETIT: fils de Madame PETIT Charlotte et Mr MEYNIEL Antoine, demeurant 4, Route de Saint Illide.

Décès :

Monsieur CHABLE Jean, de Bernat, à l'âge de 91 ans, le 12 novembre 2021
Monsieur le Maire présente toutes ses excuses, à la famille de Monsieur CHABLE Jean et plus particulièrement, à Madame GOMESSE Marthe, pour avoir oublié de mentionner le décès de Mr CHABLE sur le bulletin municipal d'avril 2022. Merci à Madame BOUSQUET, pour en avoir avisé le Maire.

Madame CHANUT Adrienne, du Bourg, à l'âge de 93 ans, le 31 octobre 2022.

Madame AUBERT Adrienne, du bourg, à l'âge de 84 ans, le 26 janvier 2023.

Monsieur LALANNE Jean-Claude, du bourg, à l'âge de 80 ans, le 28 mai 2023

INFORMATIONS GENERALES :

Pour un problème sur le réseau d'eau : le signaler au Maire au 06.89.98.31.32

Vous constatez un point d'éclairage public défectueux : merci de le signaler à la mairie.

Recensement militaire : les jeunes ayant 16 ans révolus doivent se rendre en mairie pour être recensé. La journée d'appel se fait dans la 17^{ème} année.

Déchetterie du Pont d'Orgon : Heures d'ouverture : le lundi, mercredi et jeudi de 14 H à 18 H – et le Samedi de 9 H à 12 H.

Médiathèque : Un service de réservation est mis en place par la médiathèque départementale : Possibilité de réservation de livre, CD, DVD, jeux sur site **culture.cantal.fr** et les récupérer au point relais lecture à la mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat. (Navette 1 fois par mois).

Numéros Utiles :

MAIRIE :		04.71.62.91.04
ESPALIEU Alain	Maire	06.89.98.31.32
BRIAL Jean	1 ^{er} Adjoint	07 88 46 43 70
FRONTEAU Éric	2 ^{ème} Adjoint	06 77 39 03 06
LAPIÉ Sylvie	3 ^{ème} Adjointe	06 83 56 15 75

**Modification des horaires d'ouverture du
secrétariat de mairie : A compter du 1^{er} juillet
2023 :**

Lundi – Mercredi : de 8 H à 12 H et de 13 H à 17 H
Vendredi : de 8 H à 12 H